



## Traité 'Halla

### Michna 1 - Chapitre 3

אָכְלֵין עַרְאִי מִן פֶּעֶשֶׁה,  
עַד שְׂתַת גַּלְגָּל בְּחַטִּים וּתְטַמֵּים בְּשֻׁעֲרִים.  
גַּלְגָּל בְּחַטִּים וּטְמֵתָה בְּשֻׁעֲרִים,  
פָּאֹכֵל מִמְּנָה תִּיבְמִיתָה.  
כִּיּוֹן שְׁהִיא נוֹתַנְתָּ אֶת הַפְּנִים, מְגַבֵּת פְּלַתָּה,  
וּבְלִבְדֵּךְ שֶׁלָּא יְהִיא שֵׁם חִמְשָׁת רְבָעִים קָמָח:

On peut goûter passagèrement à la pâte de blé jusqu'à ce qu'elle soit roulée (en signe de mélange final), ou pour la pâte d'orge avant qu'elle ne soit battue à la main (et qu'elle ne colle aux doigts). Si elle a déjà été roulée dans le cas d'une pâte à base de blé ou qu'elle colle aux doigts dans le cas d'une pâte à base d'orge et que l'on mange avant de donner la 'Halla, on est possible de la peine capitale. Dès que la femme a mêlé l'eau, elle peut prélever la 'Halla (de crainte qu'une impureté survienne), à condition que le mélange mouillé forme au moins cinq quarts de kav.

### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)